

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2024  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté, à sa réunion du 13 janvier 2025, le Règlement numéro 337-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Caplan ;

**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence de régir l'implantation des conteneurs sur le territoire de la municipalité de Caplan.;

**QUE** ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 5 novembre et le 14 novembre 2024;

**QUE** ce règlement est en vigueur en date du 17 février 2025, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

**QUE** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

**ADOPTÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
(sous réserve de son approbation)

*François Bouchard*  
François Bouchard  
Directeur général et greffier-trésorier